

Grille Optique NC Amélioré

Extrait des garanties dites complémentaires responsables

| FORFAIT PAR VERRE | | | |
|---|--|---|-------------------------------|
| Verres simple foyer, sphériques : | | | |
| Verre simple | sphère comprise entre -6 à +6 | A | 120 Euros par verre |
| Verre complexe | sphère hors zone - 6 à +6 | C | 140 Euros par verre |
| Verres simple foyer, sphéro-cylindriques : | | | |
| Verre simple | sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre <= +4 | A | 120 Euros par verre |
| Verre simple | sphère > 0 et sphère + cylindre <= +6 | A | 120 Euros par verre |
| Verre complexe | sphère comprise entre -6 et 0 et cylindre > +4 | C | 140 Euros par verre |
| Verre complexe | sphère < -6 et cylindre >= +0,25 | C | 140 Euros par verre |
| Verre complexe | sphère > 0 et sphère + cylindre > +6 | C | 140 Euros par verre |
| Verres multifocaux ou progressifs sphériques : | | | |
| Verre complexe | sphère comprise entre -4 à +4 | C | 140 Euros par verre |
| Verre très complexe | sphère hors zone de -4 à +4 | F | 160 Euros par verre |
| Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques : | | | |
| Verre complexe | sphère comprise entre -8 et 0 et cylindre <= +4 | C | 140 Euros par verre |
| Verre complexe | sphère > 0 et sphère + cylindre <= +8 | C | 140 Euros par verre |
| Verre très complexe | sphère est comprise entre -8 et 0 et cylindre > +4 | F | 160 Euros par verre |
| Verre très complexe | sphère < -8,00 et cylindre >= +0,25 | F | 160 Euros par verre |
| Verre très complexe | sphère > 0 et sphère + cylindre > +8 | F | 160 Euros par verre |
| Equipement Mixte constitué de deux verres de catégories distinctes : | | | |
| Equipement Verre composé de catégories distinctes | | B | plafond : contrat responsable |
| Equipement Verre composé de catégories distinctes | | D | plafond : contrat responsable |
| Equipement Verre composé de catégories distinctes | | E | plafond : contrat responsable |

Catégorie ACF (équipement homogène) et BDE (équipement hétérogène) remboursement conforme contrat responsable

Equipement Homogène :

CLASSE A / VERRE SIMPLE / sphère -6 à +6 et cylindre inf ou égal à +4 : Le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut excéder 420€

CLASSE C / VERRE COMPLEXE / VERRE simple foyer hors zone -6 à +6 et cylindre sup +4 à verre multifocal ou progressif : Le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut excéder 700€

CLASSE F / VERRE TRES COMPLEXE / VERRE multifocal ou progressif sphero cylindrique sphère hors zone - 8 + 8 : Le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut excéder 800€

CLASSE F / VERRE TRES COMPLEXE / VERRE multifocal ou progressif sphero cylindrique sphère hors zone - 4 + 4 : Le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut excéder 800€

Equipement mixte :

Verre Simple + Verre Complexe (A+C) B : Le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut excéder 560€

Verre Simple + Verre Très Complexe (A+F) D : Le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut excéder 610€

Verre Complexe + Verre Très Complexe (C+F) E : Le remboursement maximal d'un équipement contrat responsable ne peut excéder 750€

Prise en charge limitée à un équipement optique (2 verres+1 monture) au terme d'une période minimale : de 2 ans, pour les adultes et pour les enfants de 16 ans et plus, de 1 an, pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans, de 6 mois, pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur. Renouvellement anticipé de l'équipement possible notamment en cas d'évolution de la vue ou situations médicales particulières, tels que défini par arrêté.